



## **Projet de fusion des paroisse Moudon-Syens et Curtilles-Lucens**

Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de paroisse fixée au jeudi 16 novembre à 19h, salle du Poyet à Moudon.

Le Conseil de la paroisse réformée de Moudon-Syens tient à vous transmettre son message à ce propos pour accompagner la proposition des trois Ministres :

D'une part, nous sommes à la veille d'une nouvelle législature et tous les membres du Conseil de paroisse du canton sont priés de se questionner sur la poursuite de leur engagement et aussi de recruter de nouveaux membres. Nous savons tous combien cette dernière tâche est difficile en ce moment.

D'autre part, la volonté du Conseil synodal est de maintenir une présence dans tout le canton en renforçant les Conseils de paroisse et en optimisant les forces humaines et financières. A l'image des fusions de communes, il est recommandé de travailler en pôles et, au besoin, de fusionner les paroisses.

Le Conseil de paroisse est l'organe exécutif de la paroisse, c'est l'Assemblée de paroisse qui légifère. La fusion des paroisses de Moudon-Syens et Curtilles-Lucens est une option sérieuse et intéressante évoquée par nos trois Ministres qui, il faut le dire, a aussi été au sein de discussions personnelles entre les uns et les autres.

Aujourd'hui, nous proposons de faire un pas de plus en étudiant l'opportunité de cette fusion, ses avantages, ses inconvénients, ses implications financières et politiques, et tous les changements qui incomberaient à nos paroissiens.

Pour ce faire, votre Conseil a besoin de l'aval de l'Assemblée de paroisse pour former une commission qui comportera des forces des deux paroisses afin de démarrer l'étude de cette proposition.

Nous vous attendons donc nombreux à cette réunion.

Le Conseil de paroisse

Moudon, le 2 novembre 2023